



diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1372 - 16 février 1989 - 1,5 F

D 1372 CHILI: MENACES SUR LE VICARIAT A LA SOLIDARITÉ

Au début janvier 1989, le juge militaire chargé d'une instruction sur le Vicariat à la solidarité pour une affaire remontant à avril 1986 (cf. DIAL D 1125), obtient de la Cour suprême - par rejet d'une double plainte du Vicariat - toute latitude pour perquisitionner les locaux de l'organisation humanitaire de l'Eglise catholique à Santiago. Objectif du juge d'instruction: sous prétexte de contrôle médical d'un cas, saisir "pour examen" tous les dossiers des cas traités par le Vicariat. Le but de la manoeuvre ne fait mystère pour personne: le pouvoir entend obtenir les listes et adresses de tous ceux qui ont été victimes de l'arbitraire, qu'ils soient opposants ou non au régime. Il importe également, pour le pouvoir, de faire disparaître toutes traces des violences policières depuis la naissance du Vicariat à la solidarité en début 1976 (cf. DIAL D 291), après la dissolution de son ancêtre le Comité de coopération pour la paix au Chili (cf. DIAL D 255, 262, 265, 271 et A 63). Le régime et les militaires préparent déjà, de ce point de vue, l'après-Pinochet.

Prévue pour le 24 janvier, puis pour le 6 février, la perquisition n'a toujours pas eu lieu. L'épiscopat chilien, par la voix de son président, avait publiquement exprimé, le 20 janvier, son soutien au Vicariat à la solidarité.

Note DIAL

Déclaration du président de la Conférence épiscopale du Chili sur le Vicariat à la solidarité

1. A plusieurs reprises les évêques ont manifesté leur profonde préoccupation devant la situation que traverse le Vicariat à la solidarité. C'est pourquoi je les ai invités à une réunion pour une information réciproque et pour exprimer notre solidarité envers le cardinal archevêque de Santiago, envers son vicaire en l'occurrence Mgr Sergio Valech et envers tous ceux qui l'entourent et collaborent avec cet organisme de l'Eglise de Santiago qui nous est cher.

2. Nous donnons notre appui aux actions et aux déclarations du Vicariat à la solidarité car nous sommes certains qu'il a agi selon les critères de l'Evangile et conformément aux normes constantes et claires de la morale chrétienne sur le droit au secret professionnel.

3. Notre désir le plus intense est que soit apportée une solution rapide et définitive à un problème qui ne favorise pas la vie de la nation à laquelle nous aspirons tous.

4. Comme cela a été dit de façon heureuse, le Vicariat a été et est la maison du bon samaritain. Nous valorisons et apprécions ce qui y a été fait durant toutes ces années et ce qui devra continuer d'y être fait dans la fidélité aux enseignements du Seigneur Jésus.

Santiago, le 20 janvier 1989

Carlos González C., évêque de Talca
président de la Conférence épiscopale du Chili

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 340 F - Etranger 400 F - Avion 470 F
Direct. Charles ANTOINE - Imp. DIAL - Com. par. presse 56249 - ISSN 0399-6441